ABIOZ TECHNOLOGIES
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social : 68 rue Andromède
34570 VAILHAUQUES
505 360 842 RCS MONTPELLIER

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 28 OCTOBRE 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025 SOUMISE ET ADOPTEE

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 216 171,91 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	216 171,91 euros

AFFECTATION

A titre de dividende aux associés, soit	216 168,00 euros	
Le solde au compte « Autres réserves », soit Lequel poste est ainsi porté de 13,82 euros à 17,73 euros.	3,91 euros	
Total	**216 171,91 euros**	**216 171,91 euros**

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 540,42 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de

40% résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

EXERCICE CLOS LE :	DISTRIBUTION		*MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40 %*	*MONTANT NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40 %*
	Dividendes	**Autres revenus**		
30 juin 2024	243 460,00 euros	0,00 euro	243 460,00 euros	0,00 euro
30 juin 2023	162 996,00 euros	0,00 euro	162 996,00 euros	0,00 euro
30 juin 2022	194 536,00 euros	0,00 euro	194 536,00 euros	0,00 euro

Pour copie certifiée conforme

La Gérance

Monsieur François COURONNE



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ABIOZ TECHNOLOGIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2025, dont le total est de 622 976 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 216 172 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	255 891	7 071	12 104	250 858
Immobilisations financières	8 000			8 000
Total	**263 891**	**7 071**	**12 104**	**258 858**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	138 677	32 933	12 104	159 507
Immobilisations financières				
Total	**138 677**	**32 933**	**12 104**	**159 507**
ACTIF NET	**125 213**			**99 351**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		7 071		7 071
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**7 071**		**7 071**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		12 104		12 104
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**12 104**		**12 104**

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	170
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	6 586
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	34 734
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	2 723
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	3 948
Total	**48 161**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	9 661		
Total	**9 661**		

200354-COURONNE TNS 2025 ECH 2026

GESTELIA LANGUEDOC

SARL ABIOZ TECHNOLOGIES
Monsieur francois COURONNE
Activité : ORGANIC - Commerçant

APPEL PAR DATE 2026

Appel par date 2026 SSI EXPLOITANT			
Date	Prov.	Régul.	Total
5 Janvier 2026	6 256,00 €		6 256,00 €
5 Février 2026	6 256,00 €		6 256,00 €
5 Mars 2026	6 256,00 €		6 256,00 €
5 Avril 2026	6 256,00 €		6 256,00 €
5 Mai 2026	6 256,00 €		6 256,00 €
5 Juin 2026	4 235,00 €	-9 416,00 €	-5 181,00 €
5 Juillet 2026	4 235,00 €		4 235,00 €
5 Août 2026	4 235,00 €		4 235,00 €
5 Septembre 2026	4 235,00 €		4 235,00 €
5 Octobre 2026	4 235,00 €		4 235,00 €
5 Novembre 2026	4 395,00 €		4 395,00 €
5 Décembre 2026	4 231,00 €		4 231,00 €
TOTAL	61 081,00 €	-9 416,00 €	51 665,00 €

Appel par date 2026 SSI CONJOINT	
Date	Conjoint
5 Janvier 2026	365,00 €
5 Février 2026	365,00 €
5 Mars 2026	365,00 €
5 Avril 2026	365,00 €
5 Mai 2026	365,00 €
5 Juin 2026	365,00 €
5 Juillet 2026	397,00 €
5 Août 2026	397,00 €
5 Septembre 2026	397,00 €
5 Octobre 2026	397,00 €
5 Novembre 2026	397,00 €
5 Décembre 2026	393,00 €
	4 568,00 €

Edité le 23/09/2025

PAGE 1/1

Gestélia
EXPERTISE COMPTABLE

SARL ABIOZ TECHNOLOGIES

BILAN ET COMPTES

AU 30/06/2025



(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABIOZ TECHNOLOGIES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 68 rue Andromède 34570 VAILHAUQUES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 5 3 6 0 8 4 2 0 0 0 2 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/06/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 601	AS 2 421	1 180
		Autres immobilisations corporelles	AT	247 256	AU 157 085	90 170
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	8 000	BI	8 000
		TOTAL (II)	BJ	258 858	BK 159 506	99 351
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	243 041	BU	243 041
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	93	BW	93
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	194 809	BY	194 809
		Autres créances (3)	BZ	17 255	CA	17 255
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	58 763	CG	58 763
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 661	CI	9 661
		TOTAL (III)	CJ	523 624	CK	523 624
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	782 482	1A 159 506	622 975

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABIOZ TECHNOLOGIES — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	13
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	216 171
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	227 185
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	162 023
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 500
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	57 879
	Dettes fiscales et sociales	DY	167 321
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	6 065
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	395 789
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	622 975

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	393 289
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABIOZ TECHNOLOGIES — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 841 345	FB	151 892	FC	1 993 237	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	42 744	FH	672	FI	43 416	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 884 090	FK	152 564	FL	2 036 654	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	8	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 036 663	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	917 151	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	77 799	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	196 625	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 067	
	Salaires et traitements*					FY	454 682	
	Charges sociales (10)					FZ	55 159	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements (14)					GA	30 336	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 744 826	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	291 836	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	44	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	44	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 764	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	6 764	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 719)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	285 117	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise SARL ABIOZ TECHNOLOGIES — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	2 596
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 596
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 596)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	66 349
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	2 036 707
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 820 536
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	216 171

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**	obligatoires **A9**	
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3)	**HS**	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amortissements des immobilisations	2 596	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group